

Agence Raccordement Electricité

SAUH/BDSP Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

2, rue des Pâtis

Téléphone : 0970831970

BP BP30069

Télécopie :

58020 NEVERS

Courriel : brgne-cuau@enedis.fr

Interlocuteur : COMTE Justine

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

CHALON-SUR-SAONE, le 03/04/2023

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05812223A0001
Adresse : 213, COURS VICTOR HUGO
58150 GARCHY
Référence cadastrale : Section B , Parcelle n° 925
Section B , Parcelle n° 946
Section B , Parcelle n° 950
Nom du demandeur : GUIDEZ BERTRAND

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Justine COMTE

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

